

Etiquetage conforme : focus sur la déclaration nutritionnelle

Pas de titre imposé.
« valeurs nutritionnelles (moyennes) »,
« déclaration nutritionnelle » etc...

7 mentions obligatoires

- Même champ visuel
- Format tableau
- Format linéaire si espace insuffisant

Taille des caractères :
1,2 mm ou 0,9 mm pour les emballages dont la
face la plus grande < 80 cm².

Nutriments classés dans l'ordre

- Densité énergétique
- Graisses
- Dont acides gras saturés
- Glucides totaux
- Dont sucres
- Protéines
- Sel ou équivalent sel

Emballages multilingues :
indications dans d'autres langues possibles
dans le même tableau ou d'autres tableaux
réservés

PRALINÉ DOUBLE NOISETTES

◇ Lait ◇
Fourré au praliné

INFORMATIONS NUTRITIONNELLES

	100g	2 pièces (28,55 g)	% AR/2 pièces /28,55 g)*
Energie	2275 kJ 545 kcal	650 kJ 156 kcal	8 %
Graisses	32,5 g	9,2 g	13 %
Dont acides gras saturés	15,5 g	4,4 g	22 %
Dont acides gras mono-insaturés	-	-	-
Dont acides gras polyinsaturés	-	-	-
Glucides	54,5 g	15,5 g	6 %
Dont sucres	52,0 g	15,0 g	17 %
Dont polyols	-	-	-
Dont amidon	-	-	-
Fibres alimentaires	2,9 g	0,8 g	-
Protéines	7,5 g	2,1 g	4 %
Sel	0,20 g	0,06 g	1 %
Vitamines	-	-	-
Minéraux	-	-	-

*Apport de référence pour un adulte - type (8400 kJ / 2000 kcal).
28.55 g = 2 pièces, 7 x 2 pièces par tablette.

Nouvelles dénominations :

- Lipides = Graisses
- Sodium = Sel (dont l'équivalence correspond à sel = 2,54 x sodium)

Mention des quantités et valeurs de référence
par portion : facultatif

Nouvelles valeurs de référence

- AR (Apports de Référence) ou AQR (Apports Quotidiens de Référence) remplacent RNJ (Repères nutritionnels Journaliers)
- VNR (Valeurs Nutritionnelles de Référence) remplace AJR (Apports Journaliers Recommandés)

Mention « apport de référence pour un adulte-type (8400 kJ / 2000 kcal) » : obligatoire si apports de référence exprimés en pourcentage par 100 g / ml